



asset
management

INVESTIR,
C'EST AUSSI AGIR

91-93 BOULEVARD PASTEUR

CS61595

Paris Cedex 15 75015

T 01 53 15 70 00

WWW.CPR-AM.COM

CPR EUROLAND ESG

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	23
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	41
Informations spécifiques	43
Informations réglementaires	44
Certification du Commissaire aux comptes	50
Comptes annuels	55
Bilan Actif	56
Bilan Passif	57
Hors-Bilan	58
Compte de Résultat	59
Annexes aux comptes annuels	60
Règles et méthodes comptables	61
Evolution de l'Actif net	66
Compléments d'information	67
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	78
Inventaire	80
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	86
Annexe(s)	87
Information SFDR	88

Produit

CPR Euroland ESG - P

FR0010744532 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Euroland ESG, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions pays zone Euro

Objectifs : En souscrivant dans CPR Euroland ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à rechercher sur le long terme - 5 ans minimum -, une performance supérieure à l'évolution de l'indice européen MSCI EMU (dividendes nets réinvestis), tout en conservant un profil de risque proche de celui de l'indice et en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie privilégie la régularité de la performance par rapport à celle de l'indice. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de

notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

La politique d'investissement est fondée sur la sélection des valeurs offrant, d'après l'analyse des équipes de gestion, les meilleures perspectives financières au sein d'un univers de départ élargie par rapport à la composition de son indice de référence. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille. Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre portefeuille a vocation à être pleinement investi en moyennes et grandes sociétés de la zone euro.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Euroland ESG.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Euroland ESG.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 680	€1 690
	Rendement annuel moyen	-83,2%	-29,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 870	€ 600
	Rendement annuel moyen	-21,3%	-5,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 980	€11 240
	Rendement annuel moyen	-0,2%	2,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 080	€15 130
	Rendement annuel moyen	40,8%	8,6%

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€445	€1 164
Incidence des coûts annuels**	4,5%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,53% avant déduction des coûts et de 2,37% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	122 EUR
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	23 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 14:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Euroland ESG conformément au prospectus de CPR Euroland ESG.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

Produit

CPR Euroland ESG - IC

FR0010610758 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Euroland ESG, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions pays zone Euro

Objectifs: En souscrivant dans CPR Euroland ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à rechercher sur le long terme - 5 ans minimum -, une performance supérieure à l'évolution de l'indice européen MSCI EMU (dividendes nets réinvestis), tout en conservant un profil de risque proche de celui de l'indice et en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie privilégie la régularité de la performance par rapport à celle de l'indice. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.

La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de

notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

La politique d'investissement est fondée sur la sélection des valeurs offrant, d'après l'analyse des équipes de gestion, les meilleures perspectives financières au sein d'un univers de départ élargie par rapport à la composition de son indice de référence. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille. Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre portefeuille a vocation à être pleinement investi en moyennes et grandes sociétés de la zone euro.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Euroland ESG.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Euroland ESG.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des	€1 710	€1 720
	Rendement annuel moyen	-82,9%	-29,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ / 990	€ / 890
	Rendement annuel moyen	-20,1%	-4,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 140	€11 670
	Rendement annuel moyen	1,4%	3,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 290	€15 690
	Rendement annuel moyen	42,9%	9,4%

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€295	€776
Incidence des coûts annuels**	3,0%	1,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,56% avant déduction des coûts et de 3,14% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	69 EUR
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	23 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	3 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 14:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Euroland ESG conformément au prospectus de CPR Euroland ESG.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

Produit

CPR Euroland ESG - ID

FR0011472687 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Euroland ESG, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions pays zone Euro

Objectifs: En souscrivant dans CPR Euroland ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à rechercher sur le long terme - 5 ans minimum -, une performance supérieure à l'évolution de l'indice européen MSCI EMU (dividendes nets réinvestis), tout en conservant un profil de risque proche de celui de l'indice et en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie privilégie la régularité de la performance par rapport à celle de l'indice. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.

La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de

notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

La politique d'investissement est fondée sur la sélection des valeurs offrant, d'après l'analyse des équipes de gestion, les meilleures perspectives financières au sein d'un univers de départ élargie par rapport à la composition de son indice de référence. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille. Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre portefeuille a vocation à être pleinement investi en moyennes et grandes sociétés de la zone euro.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Euroland ESG.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Euroland ESG.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€1 700	€1 720
	Rendement annuel moyen	-83,0% -29,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€ / 990	€ / 890
	Rendement annuel moyen	-20,1% -4,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€10	€11 680
	Rendement annuel moyen	1,4% 3,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€14	€15 620
	Rendement annuel moyen	42,9% 9,3%

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€294	€770
Incidence des coûts annuels**	3,0%	1,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,56% avant déduction des coûts et de 3,15% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,71% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	70 EUR
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	23 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	1 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 14:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Euroland ESG conformément au prospectus de CPR Euroland ESG.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

Produit

CPR Euroland ESG - O

FR0011536663 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Euroland ESG, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions pays zone Euro

Objectifs : En souscrivant dans CPR Euroland ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à rechercher sur le long terme - 5 ans minimum -, une performance supérieure à l'évolution de l'indice européen MSCI EMU (dividendes nets réinvestis), tout en conservant un profil de risque proche de celui de l'indice et en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie privilégie la régularité de la performance par rapport à celle de l'indice. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.

La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de

notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

La politique d'investissement est fondée sur la sélection des valeurs offrant, d'après l'analyse des équipes de gestion, les meilleures perspectives financières au sein d'un univers de départ élargie par rapport à la composition de son indice de référence. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille. Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre portefeuille a vocation à être pleinement investi en moyennes et grandes sociétés de la zone euro.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Euroland ESG.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Euroland ESG.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 740	€1 750
	Rendement annuel moyen	-82,6%	-29,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 190	€8 210
	Rendement annuel moyen	-18,1%	-3,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 390	€12 150
	Rendement annuel moyen	3,9%	4,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 650	€16 180
	Rendement annuel moyen	46,5%	10,1%

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€54	€330
Incidence des coûts annuels**	0,5%	0,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,53% avant déduction des coûts et de 3,97% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,00% du montant investi / 0 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	30 EUR
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	23 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 14:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Euroland ESG conformément au prospectus de CPR Euroland ESG.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

Produit

CPR Euroland ESG - PM

FR0013462462 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Euroland ESG, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions pays zone Euro

Objectifs: En souscrivant dans CPR Euroland ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à rechercher sur le long terme - 5 ans minimum -, une performance supérieure à l'évolution de l'indice européen MSCI EMU (dividendes nets réinvestis), tout en conservant un profil de risque proche de celui de l'indice et en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie privilégie la régularité de la performance par rapport à celle de l'indice. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.

La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de

notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

La politique d'investissement est fondée sur la sélection des valeurs offrant, d'après l'analyse des équipes de gestion, les meilleures perspectives financières au sein d'un univers de départ élargie par rapport à la composition de son indice de référence. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille. Le portefeuille final, qui comprend une centaine de titres, est construit à partir de cette liste et tient compte des facteurs de risque.

Votre portefeuille a vocation à être pleinement investi en moyennes et grandes sociétés de la zone euro.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 100% et pourra ponctuellement atteindre 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Euroland ESG.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Euroland ESG.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 540	€1 550
	Rendement annuel moyen	-84,6%	-31,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 260	€ 630
	Rendement annuel moyen	-27,4%	-7,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 210	€ 910
	Rendement annuel moyen	-7,9%	-0,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 060	€13 050
	Rendement annuel moyen	30,6%	5,5%

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€1 149	€1 846
Incidence des coûts annuels**	11,7%	3,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,63% avant déduction des coûts et de -0,18% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,33% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	120 EUR
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	21 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	8 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 14:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Euroland ESG conformément au prospectus de CPR Euroland ESG.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

Compte rendu d'activité

Juillet 2022

Les marchés européens clôturent le mois de juillet en forte hausse. Les marchés profitent de la saison de résultats T2 qui se révèle supérieure aux attentes du consensus, mais également du discours de J. Powell qui, après l'annonce d'une 4^{ème} hausse des taux cette année de +75bps pour s'établir dans la fourchette 2.25-2.50%, déclare i) ne pas percevoir de récession à ce stade et ii) être prêt à ralentir le rythme de hausse des taux si le marché le nécessitait tout en étant déterminé à lutter contre l'inflation. De son côté, la BCE a présenté un nouvel outil anti-fragmentation et a relevé l'ensemble de ses taux de +50bps. Sur le front géopolitique, la guerre persiste toujours en Ukraine avec l'annonce de la Russie qui va désormais viser davantage de territoires ukrainiens. Au Royaume-Uni, le premier ministre Boris Johnson a annoncé courant juillet sa démission suite à une grande vague de démissions des ministres qui ont déclaré ne pas être d'accord avec les plans de Johnson. De la même manière, en Italie, Mario Draghi a présenté sa démission auprès du Président S. Mattarella. La crise s'est accentuée par la suite avec la dissolution du parlement par le Président qui opte désormais pour des élections anticipées fin septembre. Sur le plan économique, les 27 états de l'UE se sont mis d'accord afin de baisser de -15% leur consommation de gaz après la baisse de l'approvisionnement de Gazprom. Le taux d'inflation a atteint +9.1% yoy en juin aux États-Unis et +8.6% yoy en Zone Euro en juin, puis +8.9% yoy en juillet 2022, d'après les chiffres préliminaires publiés le samedi 30 - un record historique. Côté devise, pour la première fois en 20 ans, l'EUR/USD a atteint la parité le 14 juillet alors que l'écart de taux entre les différentes banques centrales continuent de s'accroître. Concernant les secteurs, à l'exception du secteur des télécommunications (pénalisé par son statut de secteur défensif), l'ensemble des secteurs affiche une performance positive. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution du secteur des technologies de l'information et de la consommation discrétionnaire, mais une contribution négative des secteurs de la finance et de l'industrie. L'effet pays est positif, avec une bonne contribution de l'Allemagne et de la Belgique, mais une contribution négative des Pays-Bas et de l'Espagne. Nous observons un effet négatif de notre facteur blend, avec une contribution autour de -0,14%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,24%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,68%, le facteur décote contribue de -0,17%, le facteur momentum des bénéficiaires contribue de 0,04% et le facteur qualité contribue de -0,03%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négligeable. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Fresenius Medical Care (sous-pondéré, -24%) : 0,08%, Banca Popol Emilia Romagna (surpondéré, -11.1%) : -0,10%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Sartorius (surpondéré, 26.9%), Bayer (sous-pondéré, -0.6%), Fresenius Medical Care (sous-pondéré, -24%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Hermes (sous-pondéré, 25.2%), Adyen (sous-pondéré, 24.4%), Laboratorios Farmaceuticos (surpondéré, -10.3%), CaixaBank (surpondéré, -11.6%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Vonovia, Deutsche Boerse et Vinci et vendu AXA, Sanofi-Aventis et Signify. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur taux de dividende et à une augmentation du facteur croissance.

Août 2022

Performance négative des marchés au cours du mois d'août après le fort rebond du mois de juillet. Les marchés ont été pénalisés par les craintes de plus en plus concrètes d'un ralentissement de l'activité économique exacerbées par la forte hausse des prix de l'électricité pour atteindre des records historiques. Cet élément a fortement contribué à l'accélération de l'inflation dans la plupart des pays qui a également atteint de nouveaux records. Le discours de Jerome Powell, à Jackson Hole, fin août a justement confirmé que la priorité était de combattre l'inflation en poursuivant la hausse des taux et éloigne ainsi l'idée de pivot de la Fed à moyen terme. Le durcissement monétaire devrait se poursuivre tant que l'objectif d'un niveau d'inflation à +2% n'est pas atteint même si les acteurs économiques doivent en subir les conséquences. Au niveau de l'Union Européenne, la BCE doit faire face à la détérioration des indicateurs économiques dont la hausse des prix à la production de +37.2% en juillet en rythme annuel et de +5.3% sur un mois en Allemagne. Ainsi, de plus en plus de responsables de la BCE plaident en faveur d'un durcissement monétaire plus prononcé, après les +50bps déjà opérés au mois de juin. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine dure depuis plus de 6 mois désormais et un accord de paix ne semble pas être d'actualité pour ces deux pays. V. Zelensky a affirmé que l'Ukraine se battra jusqu'au bout et qu'aucun compromis sera fait à la Russie. Le conflit persiste

entre la Chine et Taiwan. La Présidente de la Chambre des représentants des Etats-Unis, N. Pelosi, s'est rendue à Taiwan et l'armée américaine est entrée en transit dans le détroit de Taiwan. Sur le plan économique, les prix de l'énergie continuent de peser sur l'Europe notamment avec des prix extrêmement élevés du gaz naturel après l'annonce des 3 jours de fermeture du gazoduc Nord Stream pour une nouvelle maintenance. La faiblesse de l'Euro face au dollar, qui est passé sous la parité pour la première fois en 20 ans, pénalise également la zone euro. Du côté des secteurs en Europe, le secteur de l'énergie surperforme en profitant d'une hausse du gaz naturel à 229€/MWh en fin de mois. Le secteur de la distribution quant à lui sous-performe à cause d'une inflation qui ne cesse de croître et impacte la confiance des consommateurs et les marges des entreprises du secteur. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution du secteur de l'industrie et de la santé, mais une contribution négative du secteur de la technologie de l'information et de la consommation discrétionnaire. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution des Pays-Bas et de la France mais une contribution négative de la Finlande et de l'Irlande. Nous observons un effet positif de notre facteur blend, avec une contribution autour de 0,22%, et un effet modéré du facteur défensif affichant une contribution de -0,02%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,20%, le facteur décote contribue de 0,02%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de -0,03% et le facteur qualité contribue de -0,04%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négligeable. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Banca Popol Emilia Romagna (surpondéré, 10.3%) : 0,07%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme OCI N.V. (surpondéré, 14.8%), Koninklijke Ahold Delhaize (surpondéré, 3.2%), Banca Popol Emilia Romagna (surpondéré, 10.3%), Royal Philips (sous-pondéré, -15.4%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : Sanofi-Aventis (surpondéré, -13%), Flutter Entertainment (sous-pondéré, 26.1%), Munich Reinsurance Company (sous-pondéré, 8%), Bnp Paribas (sous-pondéré, 1.4%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Adyen, E.ON et Cellnex Telecom et vendu Sanofi-Aventis, Essilor International et Repsol. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur défensif et à une augmentation du facteur croissance.

Septembre 2022

Performance négative des marchés au cours du mois de septembre pour le second mois consécutif. Les marchés sont pénalisés par la détérioration de l'environnement macro-économique et géopolitique. Les craintes d'un ralentissement de l'activité économique se sont intensifiées après la hausse des taux de plusieurs Banques Centrales et la révision en baisse des prévisions de croissance mondiale par l'OCDE. Les devises européennes ont été fortement sous pression face au dollar : le GBP a perdu -3.9% sur le mois, ce qui porte la baisse depuis la fin mai à -11.4%, et l'EUR a perdu -2.5% pour franchir à la baisse le seuil de la parité (ce qui porte la baisse depuis la fin mai à -8.7%). Côté Banque Centrale, La BCE a relevé ses taux d'une ampleur inédite de +75bps pour atteindre 1.25%. La Fed a poursuivi l'accélération de sa politique monétaire restrictive en augmentant ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.0% et 3.25%. La BoE a également relevé ses taux de +50bps à 2.25% et devrait également augmenter ses taux lors de la prochaine réunion. La BoE rachètera des obligations long terme jusqu'à 5Mds£ par jour jusqu'au 14 octobre pour rétablir la stabilité monétaire. Sur le front géopolitique, V. Poutine a officialisé l'annexion de 4 régions ukrainiennes alors que l'Ukraine mène des contre-offensives pour récupérer les territoires pris par les Russes. En Italie, le parti Fratelli d'Italia est arrivé en tête des scrutins permettant à Giorgia Meloni de remplacer M. Draghi. Du côté des secteurs en Europe, les secteurs liés aux matières premières surperforment : métaux et mines (-4.2%) et énergie (-7.1%), grâce à une remontée des prix du pétrole brut durant le mois en anticipation de la potentielle baisse de production de l'OPEP+. Le secteur des services aux collectivités à quant à lui été pénalisé par les mesures prises par les gouvernements pour plafonner les prix de l'électricité. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une contribution positive du secteur de l'industrie et du secteur de la Santé, mais une contribution négative du secteur des services de Télécommunication et des Financières. L'effet pays est positif, avec une bonne contribution de l'Italie et de l'Irlande mais une contribution négative de la France et de la Finlande. Nous observons un effet neutre de notre multi-facteur Blend, et un effet positif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de 0.23%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0.16%, le facteur Décote contribue de -0.17%, et le facteur Momentum de bénéfiques contribue de 0.13%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Bayer (sous-pondéré, -7.4%) : 0.04%, Airbus Group (sous-pondéré, -6.4%) : 0.04%, UniCredit (sous-pondéré, 7.9%) : -0.06%, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, 4.2%) : -0.07%. Nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur Volatilité.

Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme CaixaBank SA (surpondéré, 11.9%), Societe BIC (surpondéré, 13.9%), Banca Popol Emilia Romagna (surpondéré, 6.5%), Heineken (surpondéré, 1.4%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Sartorius AG (surpondéré, -12.3%), Munich Reinsurance Company (sous-pondéré, 3%), Solaria Energia Y Medio Ambi (surpondéré, -22.6%), Faurecia (surpondéré, -19.5%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Sanofi-Aventis, Air Liquide, Hermes International et vendu Adyen, Vonovia SE et Just Eat Takeaway.com. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Croissance et à une augmentation du facteur Momentum de bénéfices.

Octobre 2022

Les marchés européens clôturent le mois en hausse, porté par un rebond qui s'est opéré à partir du milieu du mois. Il s'agit de la plus forte hausse mensuelle du Stoxx 600 depuis le mois de juillet cette année. Les marchés ont profité des signes d'un ralentissement économique pouvant amener les banques centrales à ralentir le rythme des hausses des taux, notamment de la FED. Côté banques centrales, la BCE a de nouveau relevé ses 3 taux directeurs de +75bps à 2.0% pour le taux de refinancement et 1.5% pour le taux de dépôt tout en précisant que le rythme des hausses des taux futurs dépendrait des chiffres macro-économiques. La BoE a mis un terme à son intervention sur le marché obligataire à la date prévue (14 octobre). La BoJ a, quant à elle, maintenu son taux de dépôt des banques à -0.1% afin de stimuler l'économie. Sur le front géopolitique, au Royaume-Uni, Liz Truss a démissionné suite à l'échec de sa politique fiscale (45 jours seulement après le début de sa prise de fonction). Au Brésil, Luiz Inacio Lula da Silva (Parti des travailleurs) a remporté les élections avec 50.9% des voix contre 49.1% pour Jair Bolsonaro (Parti libéral). En Chine, Xi Jinping a été reconduit à la tête du pays lors de Congrès du Parti Communiste. Les contaminations au Covid sont reparties à la hausse entraînant des mesures plus restrictives pour lutter contre la pandémie. Au niveau des matières premières, les membres de l'OPEP+ ont trouvé un accord pour réduire la production pétrole de 2m bpbj. La Russie a annoncé suspendre sa participation à l'accord assurant la poursuite des exportations de céréales ukrainiennes après une attaque de drones sur ses navires. Sur le plan économique, le FMI a abaissé sa prévision de croissance mondiale pour 2023 à +2.7% (vs +2.9% en juillet). En zone euro, l'activité économique a ralenti par rapport au trimestre précédent. L'inflation est repartie à la hausse en octobre avec une inflation en zone euro de +10.7%. Aux Etats-Unis, le PIB a augmenté de +2.6% en rythme annualisé au 3ième trimestre et l'inflation a ralenti à +8.2% en septembre. En Asie, le FMI a abaissé ses prévisions de croissance à +4% cette année (vs +4.9% auparavant) et à +4.3% pour 2023 (vs +5.1% précédemment). En Chine, le PIB a augmenté de +3.9% au 3ième trimestre mais l'inflation a augmenté à +2.8% en septembre. Au Japon, l'inflation a augmenté de +3.0%. Sur le plan sectoriel, bonne performance du secteur des voyages et loisirs qui est porté par de bons résultats du 3ième trimestre et des perspectives rassurantes pour 2022. Le secteur de l'énergie a profité d'une remontée du cours du pétrole (Brent +7.8%, WTI +8.2%) suite à l'annonce d'une baisse de la production de pétrole brut de -2m bpbj par l'OPEP+. Par contre le secteur des biens de consommation a sous performé dans un contexte de hausse des taux. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de l'énergie et des services de communication, mais une contribution négative des secteurs de l'industrie et de la finance. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution de la France et de l'Italie mais une contribution négative de la Belgique et des Etats-Unis. Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,34%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,07%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,02%, le facteur décote contribue de 0,17%, le facteur momentum des bénéfices contribue de 0,13% et le facteur qualité contribue de 0,28%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Basf (sous-pondéré, 11%) : -0,06%, UniCredit (sous-pondéré, 17.2%) : -0,07%, Deutsche Bank (sous-pondéré, 26.6%) : -0,08%, Airbus Group (sous-pondéré, 22.8%) : -0,21%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Royal Philips (sous-pondéré, -18.9%), Faurecia (surpondéré, 28.1%), SES SA FDR (surpondéré, 26%), Omv Ag (surpondéré, 23.3%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : Airbus Group (sous-pondéré, 22.8%), L'oreal (surpondéré, -2.6%), Heineken (surpondéré, -5.4%), Merck (surpondéré, -1.8%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Industria de Diseno Textil, Qiagen et Aegon et vendu Fraport, Veolia Environnement et Sanofi-Aventis. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur croissance et à une augmentation du facteur momentum du prix.

Novembre 2022

Les marchés européens clôturent le mois de novembre en hausse. La dégradation des chiffres macroéconomiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED. Les perspectives d'un allègement des mesures sanitaires chinoises dans l'optique d'une sortie de la politique 0-Covid ont également favorisé l'optimisme des marchés. Côté banques centrales, les membres de la BCE ont réaffirmé que l'objectif principal reste la lutte contre l'inflation. La BCE, elle devrait continuer à augmenter ses taux afin de ramener l'inflation vers l'objectif malgré le risque de récession en zone euro. La BoE a relevé ses taux de +75bps à 3.0%, mais a signalé un ralentissement des hausses des taux à venir. La FED a aussi relevé ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.75% et 4.0%. En Chine, la PBOC a réduit de -25 pb le taux des réserves obligatoires des banques. Cette mesure sera effective à partir du 5 décembre. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine est loin de s'apaiser. Au Royaume-Uni, J. Hunt a présenté le budget du gouvernement britannique, qui prévoit une augmentation des taxes sur les bénéficiaires exceptionnels de 25 à 35% pour les sociétés énergétiques et de 45% pour les producteurs d'électricité. En Chine, le nombre de cas de covid a atteint un nouveau record depuis le début de pandémie et les contestations contre les mesures anti-Covid se multiplient à travers le pays. Cependant, les espoirs d'un assouplissement de la politique sanitaire chinoise s'accroissent après que le gouvernement a assoupli ses conditions d'entrée aux voyageurs et affirmé son souhait d'accélérer la vaccination des personnes âgées. Au niveau des secteurs, le secteur de la technologie (+13.8%) a profité de la bonne performance des semi-conducteurs. Ces sociétés ont publié des résultats solides. Le secteur de la distribution (+13.3%) a aussi surperformé suite aux perspectives d'un allègement de la politique zéro-Covid de la Chine et du ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis qui peut laisser entrevoir un potentiel ralentissement des hausses des taux de la FED. Le secteur des télécommunications (+0.4%) à quand a lui été pénalisé par la mauvaise publication de Vodafone. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est neutre, avec une bonne contribution des secteurs de l'énergie et des services aux collectivités, mais une contribution négative des secteurs de l'industrie et de la santé. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de la Belgique et de l'Irlande mais une contribution négative de l'Italie et de la France. Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,14%, et un effet négatif de notre facteur Défensif affichant une contribution de -0,13%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,48%, le facteur décote contribue de -0,26% et le facteur qualité contribue de 0,31%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négligeable. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Airbus (sous-pondéré, -3%) : 0,15%, Bayer (sous-pondéré, 2.8%) : 0,06%, Sanofi-Aventis (sous-pondéré, -0.4%) : 0,05%. Au cours de la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Airbus (sous-pondéré, -3%), CNH Industrial (surpondéré, 17.1%), Bayer Ag (sous-pondéré, 2.8%), Sanofi-Aventis (sous-pondéré, -0.4%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : NN Group (surpondéré, -5.2%), Alfen (surpondéré, -13.1%), Koninklijke Ahold Delhaize (surpondéré, -1.5%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Adyen, Qiagen et Hannover Rueckversicherer et vendu Sanofi-Aventis et Deutsche Boerse. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur momentum des bénéficiaires et à une augmentation du facteur volatilité.

Décembre 2022

Les marchés européens clôturent le mois de décembre en baisse. La BCE et la FED ont poursuivi leurs hausses de taux et devraient continuer à les augmenter en 2023. Les craintes de récession se sont accentuées suite aux baisses des prévisions de croissance pour 2023 de la BCE et de la FED. Côté banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50 bps pour porter son taux de refinancement à 2.50% et commencera à réduire son bilan à partir de début mars. La BOE a relevé ses taux de +50bps à un niveau record depuis 14 ans à 3.50%. La FED a également relevé ses taux de +50bps pour les porter dans une fourchette comprise entre 4.25-4.50% (record depuis 2007). En Asie, La BoJ a maintenu son principal taux directeur à -0.1% et son objectif de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans à 0%. Sur le front géopolitique, les ministres européens de l'Énergie sont parvenus à trouver un accord sur le plafonnement du prix du gaz. La Russie empêchera la vente de son pétrole aux pays utilisant le plafond de 60 \$/baril établi récemment par l'UE, le G7 et l'Australie. Les membres de l'OPEP ont maintenu leurs quotas de production, soit une réduction de 2 millions de baril par jour jusqu'à fin 2023. La Chine a poursuivi l'allègement des mesures Covid qu'elle avait débuté en novembre mais plusieurs pays ont commencé à exiger un test Covid-19 négatif pour les voyageurs en provenance de Chine en raison de l'envolée des contaminations. Au niveau des secteurs, les secteurs des banques et des

assurances ont surperformé en raison de l'environnement de hausses des taux des principales banques centrales. Le secteur de la technologie a sous-performé en raison du maintien du ton ferme de la BCE et de la FED concernant la lutte contre l'inflation et de la baisse des sociétés semi-conducteurs (pénalisées par Micron qui a abaissé ses guidances pour 2023). Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs des matériaux et de la santé, mais une contribution négative des secteurs de la technologie de l'information et des services de communication. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution de l'Allemagne et des Etats-Unis mais une contribution négative de l'Irlande et des Pays-Bas. Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,20%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,03%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,03%, le facteur décote contribue de 0,18%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de -0,02% et le facteur qualité contribue de -0,11%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Bayer (sous-pondéré, -12.2%) : 0,11%, UniCredit (sous-pondéré, 5.8%) : -0,04%, Deutsche Bank (sous-pondéré, 6.9%) : -0,04%, Airbus Group (sous-pondéré, 0.8%) : -0,07%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur momentum des bénéfiques. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Bayer Ag (sous-pondéré, -12.2%), Merck (surpondéré, 2.5%), E.ON (surpondéré, 2.7%), Repsol (surpondéré, 0.2%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Airbus (sous-pondéré, 0.8%), OCI (surpondéré, -16.1%), Stellantis (surpondéré, -11%), Kbc Groep (sous-pondéré, 13.7%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Sanofi, Repsol et Hermes et vendu Essilor International, argen et Eni Spa. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur volatilité et à une augmentation du facteur momentum des bénéfiques.

Janvier 2023

Les marchés européens clôturent le premier mois de l'année en forte hausse dopés par l'apaisement des craintes liées à la récession grâce aux chiffres économiques plutôt rassurants, la réouverture effective de la Chine, et un démarrage de la saison de résultats des entreprises encourageant. En Chine, la frontière entre Hong-Kong et le reste de la Chine a ouvert le 8 janvier après 3 ans de fermeture stricte. Cette mesure, en droite ligne avec un assouplissement initié en septembre 2022, se complète de la réouverture au monde sans aucune contrainte à l'arrivée à Hong Kong. Aux Etats Unis, le plafond de la dette américaine a été atteint au cours du mois. Le Trésor a pris des mesures extraordinaires pour payer les factures fédérales, ce qui devrait permettre au gouvernement d'éviter un défaut jusqu'au mois de juin. En France, le gouvernement français a décidé de relever l'âge minimal de la retraite progressivement à 64 ans à partir de 2030 dans le but de combler le déficit des pensions. Au niveau des Banques Centrales, la BCE a confirmé qu'elle poursuivra son cycle de hausse des taux. Du côté de la FED, le livre Beige évoque un ralentissement de l'inflation en 2023. La BOJ a maintenu sa politique monétaire accommodante et reconduit sa décision prise le mois dernier d'élargir la fourchette de fluctuation qu'elle tolère sur les rendements des emprunts d'Etat à 10 ans. Sur le plan économique, la Banque mondiale abaisse ses prévisions de croissance pour 2023 et table sur une croissance mondiale de +1.7% contre +3.0% auparavant. En Zone Euro, le taux d'inflation annuel a reculé en décembre à +9.2%, après 10.1% en novembre grâce à l'accalmie sur les tarifs de l'énergie. Aux Etats-Unis, le taux de chômage a baissé à 3.5% en décembre, et le CPI a baissé de -0.1% pour enregistrer ainsi son premier recul mensuel depuis plus d'un an. Au Japon, l'inflation atteint 4% au mois de décembre pour la première fois en plus de 40 ans, dopée par la hausse des prix alimentaires, ainsi que les prix de l'électricité et du gaz. Au niveau des secteurs, le secteur de la distribution a profité de la poursuite de l'assouplissement des mesures sanitaires chinoises et l'ouverture de la frontière entre Hong Kong et le reste de la Chine. Le secteur voyages et loisirs surperforme porté principalement par Lufthansa qui a soumis une offre au ministère italien de l'économie et des finances pour le rachat d'une participation dans ITA Airways. Le secteur alimentations boissons et tabac a été pénalisé par les publications décevantes des entreprises du secteur. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de la technologie de l'information et des services de communication, mais une contribution négative des secteurs des matériaux et de la finance. L'effet pays est positif, avec une bonne contribution de la Belgique et de la Finlande, mais une contribution négative de l'Espagne et des Pays-Bas. Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,11%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,02%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,01%, le facteur décote contribue de 0,03%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de -0,03% et le facteur qualité contribue de 0,13%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à

l'exclusion ESG, on a : Anheuser-Busch InBev (sous-pondéré, -3.2%) : 0,13%, Airbus (sous-pondéré, 0.9%) : 0,10%, ENGIE (sous-pondéré, -4%) : 0,07%, Bayer (sous-pondéré, 15.2%) : -0,09%, UniCredit (sous-pondéré, 33%) : -0,15%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Anheuser-Busch InBev (sous-pondéré, -3.2%), Banca Popol Emilia Romagna (surpondéré, 28.5%), STMicroelectronics (surpondéré, 29%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : UniCredit (sous-pondéré, 33%), Bayer (sous-pondéré, 15.2%), Qiagen (surpondéré, -2.2%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Bank of Ireland Group, Umicore et Banco de Sabadell et vendu Sodexo, ArcelorMittal et Deutsche Boerse. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur défensif et à une augmentation du facteur volatilité.

Février 2023

Le STOXX600 clôture le mois de février en hausse, aidé par les publications des résultats des entreprises plutôt rassurantes et des chiffres macro-économiques qui demeurent très solides. Les tensions géopolitiques persistantes entre les grandes économies, en particulier entre les États-Unis et la Chine, pèsent toujours sur les marchés. L'armée américaine a abattu un ballon « espion » chinois au-dessus de l'Atlantique après que celui-ci a été observé dérivant au-dessus de silos nucléaires sensibles dans le Montana. La Chine juge la réaction des États-Unis « excessive » et assure qu'il s'agissait d'un ballon météorologique, tout en se réservant un droit de représailles. La rencontre entre le secrétaire d'état US Antony Blinken et le conseiller d'état chinois Wang Yi n'a pas permis d'apaiser les tensions entre les deux pays. La Vice-Présidente US Kamala Harris a déclaré que la Russie avait commis des crimes contre l'humanité en Ukraine. L'Allemagne indique qu'elle s'apprête à envoyer 100 chars Leopard1 dans les prochains mois à l'Ukraine. Du côté des banques centrales, la BCE a relevé ses taux directeurs de +50bps, celui de refinancement étant porté à 3% et celui de dépôt à 2.5%. La FED a relevé ses taux de +25bps, dans la fourchette 4.5%-4.75%, et la BOE a également remonté son taux directeur de +50bps à 4.0%. Le 10 ans US s'est rapproché des 4% pour la première fois depuis novembre 2022. Sur le plan économique, le FMI a relevé ses prévisions de croissance mondiale 2023 de +2.7% à +2.9%, et prévoit une croissance de +5.2% pour l'économie chinoise en 2023. Le gouvernement chinois est quant à lui plus optimiste et vise +5.5% de croissance. En France, l'indice PMI manufacturier s'est établi à 50.5 en janvier après 49.2 en décembre. En Allemagne, les exportations ont baissé de 6,3% en décembre. Les importations ont diminué de 6,1%, contre une baisse attendue de 0,8%. En Angleterre, le FMI prévoit que le pays sera le seul pays du G7 à entrer en récession cette année, et ce, malgré l'amélioration de la situation économique mondiale. Du côté des secteurs, la meilleure performance a été pour le secteur automobile (+6.5%) qui profite des bonnes publications de résultats des principaux constructeurs automobiles. Stellantis (+15.2%) affiche des résultats à des records historiques à tous les niveaux, et un programme de rachat d'actions de 1.5Mds\$. Les banques (+6.0%) continuent de profiter de la hausse des taux et de publications de résultats meilleurs qu'attendu au 4ième trimestre. L'énergie (+4.4%) profite des bonnes publications de résultats de BP qui a annoncé un rachat d'actions de 2.75Mds\$ et Equinor qui a annoncé l'augmentation de son dividende ordinaire en espèces à 0,30 \$/action pour le 4ième trimestre 2022. Le secteur des matières premières (-6.2%) enregistre la pire performance sur le mois, pénalisé principalement par Anglo American (-16.8%) qui a réduit son dividende après une forte baisse de son bénéfice annuel. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs des services de communication et de la technologie de l'information, mais une contribution négative des secteurs de la santé et des matériaux. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de la Finlande et de l'Allemagne mais une contribution négative de l'Italie et des Pays-Bas. Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,08%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,05%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection est neutre, le facteur décote contribue de 0,28%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de 0,01% et le facteur qualité contribue de -0,04%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négligeable. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Eni (sous-pondéré, -3.5%) : 0,05%, UniCredit (sous-pondéré, 7%) : -0,05%, Airbus (sous-pondéré, 6.9%) : -0,09%, Banco Bilbao Vizcaya (sous-pondéré, 9%) : -0,09%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur momentum des bénéfiques. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Basf (sous-pondéré, -8.1%), Publicis Groupe (surpondéré, 13.1%), Stellantis (surpondéré, 14.3%), Banco Santander (surpondéré, 14.6%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Delivery Hero (surpondéré, -29%), Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, 9%), Airbus (sous-pondéré, 6.9%), Prosus (surpondéré, -7.2%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté BNP Paribas, Munich Reinsurance

Company et Kloeckner & Co et vendu Strabag, D'leteren et Arkema. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur taux de dividende et à une augmentation du facteur momentum des bénéfices.

Mars 2023

Après une forte performance en début d'année, le STOXX600 clôture le mois de mars en léger repli avec une forte baisse sur la première moitié du mois, pénalisé par l'impact de l'effondrement de 3 banques régionales américaines et de Crédit Suisse, avant de se redresser sur la seconde moitié du mois grâce aux différents plans de soutiens menés par la Fed aux Etats Unis et suite au rachat de Crédit Suisse par UBS en Europe. En effet, le régulateur américain a pris des mesures inédites pour protéger le système bancaire du pays en signalant que les clients des banques ayant fait défaut pourront accéder à la totalité de leurs dépôts. En parallèle, la FED a lancé un nouveau programme de financement "Bank Term Funding Program" qui offrira des prêts d'un an aux banques à des conditions plus faciles d'accès afin de prévenir d'une éventuelle crise de liquidité dans le cadre de retraits. Sur le plan géopolitique, un drone de surveillance américain a été intercepté et percuté par un avion de chasse russe au-dessus des eaux internationales de la mer Noire, entraînant sa chute, selon le Pentagone. Le ministre de la Défense russe dément, indiquant qu'il n'y a pas eu de contact entre les 2 appareils. Le ministère de la défense taiwanais a déclaré que 10 avions chinois avaient franchi la ligne médiane du détroit de Taïwan, ajoutant qu'ils effectuaient des patrouilles de préparation au combat. La Turquie a approuvé, au bout de dix mois de suspense, l'adhésion de la Finlande à l'Otan, dernier pays de l'Alliance à donner son feu vert après celui de la Hongrie. La Maison Blanche soutient le texte bipartisan qui donnerait au Président l'autorité d'interdire ou d'imposer la cession de TikTok aux Etats Unis, ce qui pourrait faciliter son adoption par le Congrès. Du côté des banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50bps comme attendu. La BCE a par ailleurs abaissé ses prévisions d'inflation et relevé celles concernant la croissance. Aux Etats Unis, la FED a relevé ses taux de +25bps comme attendu mais précise être proche de la fin du cycle de hausse des taux. La Fed reconnaît que le resserrement des conditions de crédit peut peser sur les ménages et les entreprises. Powell, a clairement indiqué que les anticipations d'inflation restaient inchangées. J. Yellen a tenté de rassurer les marchés en indiquant que le Trésor pourrait réaliser des actions supplémentaires en cas de nécessité pour stabiliser les banques. Enfin, la Banque d'Angleterre a également augmenté ses taux de +25bps à 4,25% comme attendu par le consensus. Sur le plan économique, selon l'OCDE, le PIB mondial devrait croître de +2.6% en 2023. Dans la zone euro, le taux de chômage est resté stable en février à 6.6% de la population active. L'indice des prix à la consommation est ressorti à 6.9% sur un an, la plus forte décélération depuis la collecte des données de cette statistique en 1991. En Angleterre, l'inflation est en hausse de +10.4. En France, la Banque de France révisé à la baisse sa prévision d'inflation moyenne 2023 de +6% à +5.4%. Du côté des secteurs, la crise bancaire a impliqué une détente des taux longs profitant aux secteurs défensifs et croissance : consommation (+5.9%), Technologie (+5.7%), Santé (+3.1%). La volatilité et les craintes de récession pèsent sur les secteurs financiers qui sont les plus pénalisés : immobilier (-12.2%) et banques (-14.1%). Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs de la santé et des matériaux, mais une contribution négative des secteurs de l'énergie et des services de communication. L'effet pays est négatif, avec une contribution positive de l'Italie et de la France, mais une contribution négative de l'Irlande et de la Belgique. Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,61%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,31%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,14%, le facteur décote contribue de -0,06%, le facteur momentum des bénéfices contribue de 0,03% et le facteur qualité contribue de -0,12%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Deutsche Bank (sous-pondéré, -19.3%) : 0,11%, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, -9.1%) : 0,10%, UniCredit (sous-pondéré, -7.7%) : 0,08%, Anheuser-Busch (sous-pondéré, 8.3%) : -0,07%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme E.ON (surpondéré, 14.5%), Deutsche Bank (sous-pondéré, -19.3%), Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, -9.1%), Vonovia (sous-pondéré, -22.5%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Banca Popol Emilia Romagna (surpondéré, -14.6%), Bank of Ireland Group (surpondéré, -9.4%), ASR Nederland (surpondéré, -15.2%), Commerzbank (surpondéré, -13.9%). Voici les principales opérations réalisées sur la période : nous avons acheté Munich Reinsurance Company, Wolters Kluwer et Hermes International et vendu NN Group, Henkel AG & Co. et FincoBank. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur qualité et à une augmentation du facteur volatilité.

Avril 2023

Le STOXX600 clôture le mois d'avril en hausse avec une saison de publication de résultats plutôt satisfaisante. Un point d'inflexion semble se produire sur les marchés actions dans la mesure où les cours des valeurs ne suivent pas forcément les bons résultats publiés. Cependant, on peut retenir qu'en avril, les marchés boursiers mondiaux ont enregistré de bonnes performances, les craintes concernant le secteur bancaire s'étant en partie dissipées. En Europe, le PIB a augmenté de 0.1% au 1er trimestre 2023, évitant de justesse une récession. L'Espagne et l'Italie ont enregistré une croissance de 0.5% sur la période, suivies de la France avec 0.2%, tandis que l'Allemagne stagne toujours. Aux Etats Unis, le PIB a progressé de 1.1% en rythme annualisé au 1er trimestre 2023, en dessous des attentes. Les ventes automobiles ont soutenu la consommation des ménages, mais les stocks et l'investissement résidentiel ont pesé sur la croissance. En Chine, le PIB réel a augmenté de 4.5% en glissement annuel au 1er trimestre 2023, avec une forte contribution de la consommation et des services. En Angleterre, l'indice PMI des services a atteint son plus haut niveau sur 12 mois, tandis que l'indice PMI de l'industrie manufacturière a légèrement reculé. Sur le plan géopolitique, les dépenses militaires de la zone Euro sont au plus haut depuis 30 ans avec 480Mds\$ dépensés en 2022. L'union européenne et le Japon se sont opposés à une proposition américaine visant à ce que les pays du G7 interdisent toutes les exportations vers la Russie. Coté inflation, cette dernière a continué à se replier dans toutes les grandes économies, alors que l'inflation sous-jacente a soit augmenté ou est restée élevée dans la zone euro, ce qui fait craindre que la lutte contre l'inflation est loin d'être terminée. Pour Philip Lane (Economiste en chef à la BCE), les données indiquent qu'une nouvelle hausse de taux est nécessaire lors de la prochaine réunion, mais l'ampleur de la mesure reste à débattre. La BCE veut s'assurer que le secteur bancaire est bien protégé. Coté sectoriel, le secteur bancaire a connu un regain de tensions après les résultats de la banque britannique NatWest, qui a fait état d'une baisse de -22.7Mds£ de ses dépôts au 1^{er} trimestre 2023. De l'autre côté de l'Atlantique, JP Morgan a racheté First Republic après sa faillite. L'immobilier surperforme le marché sur le mois grâce aux taux d'intérêt qui sont restés stables au cours du mois. Le secteur de la consommation a aussi surperformé, porté par les publications de résultats de LVMH, qui a publié une croissance organique au 1^{er} trimestre de +17%. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est neutre, avec une bonne contribution des secteurs des matériaux et de l'industrie, mais une contribution négative des secteurs de la technologie de l'information et de la finance. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de la France et de l'Italie, mais une contribution négative de la Finlande et de l'Espagne. Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,30%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,15%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,48%, le facteur décote contribue de 0,06%, le facteur momentum des bénéficiaires contribue de -0,09% et le facteur qualité contribue de -0,17%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négligeable. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Kempower (surpondéré, 32%) : 0,12%, Anheuser-Busch (sous-pondéré, -3.4%) : 0,06%, EssilorLuxottica (sous-pondéré, 9.9%) : -0,07%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur taux de dividende. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Kempower (surpondéré, 32%), Enel (surpondéré, 10.7%), Universal Music Group (sous-pondéré, -14.5%), Anheuser-Busch (sous-pondéré, -3.4%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: STMicroelectronics (surpondéré, -20.3%), EssilorLuxottica (sous-pondéré, 9.9%), CNH Industrial (surpondéré, -5.8%), Revenio Group (surpondéré, -11.1%). Voici les principales opérations réalisées sur la période : nous avons acheté Industria de Diseno Textil, et Aena SME et vendu Veolia Environnement, Adyen et ASML Holding. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur volatilité et à une augmentation du facteur défensif.

Mai 2023

Le STOXX600 clôture le mois de mai avec sa plus forte baisse mensuelle depuis le mois de décembre 2022, notamment pénalisé par les inquiétudes autour de l'autorisation du relèvement du plafond de la dette aux Etats-Unis, finalement approuvé hier le 1er juin. La saison de résultats du 1er trimestre s'achève sur de bonnes notes, mais tous les regards sont désormais tournés vers la performance des entreprises au second semestre. En Europe, l'inflation semble ralentir plus rapidement que prévu, avec un taux d'inflation qui ressort à +6.1% en mai contre +7% en avril. Le principal facteur en Europe est la baisse des prix de l'énergie. En mai, l'enquête IFO en Allemagne et le climat des affaires de l'INSEE en France suggèrent une forte réduction de la variation des prix de vente attendue par les entreprises. La baisse du prix des matières premières et du prix de l'énergie redonne des marges aux entreprises, réduisant également l'incertitude liée à la volatilité des prix générée par une forte inflation. L'absence de tension sur le prix de l'énergie, les progrès rapides des énergies renouvelables

dans la production d'électricité, les nouvelles rassurantes d'EDF sur sa capacité à fournir l'électricité et les réserves de gaz abondantes devraient permettre de passer l'hiver prochain de manière plus sereine. Sur le plan géopolitique, les démocrates du Sénat américain cherchent à améliorer la compétitivité face à la Chine et à contrer une éventuelle agression contre Taiwan. L'union européenne alloue 500m€ pour stimuler la production d'armements, soutenir l'industrie de la défense européenne et reconstituer les stocks. Bruxelles envisage des sanctions contre les entreprises chinoises soutenant la guerre russe et explore la sécurité et le commerce en Afghanistan, y compris une intégration potentielle dans le projet chinois de la "Belt and Road". La Chine assouplit les conditions d'embauche dans son armée et renforce la répression des sociétés de conseil étrangère pour restreindre l'accès étranger à des informations sensibles. Les dirigeants du G7 cherchent à établir des liens constructifs avec la Chine, tout en réduisant leur dépendance aux chaînes d'approvisionnement chinoises. Du côté des banques centrales, la BCE prévoit d'augmenter les taux pour lutter contre l'inflation, tandis que la Fed envisage une pause dans ses hausses de taux mais reste ouverte à la possibilité de nouvelles hausses de taux à venir si de nouvelles pressions inflationnistes se font sentir. Les incertitudes sur le comportement de la Fed ont été ravivées par la légère hausse de l'inflation en avril. En outre, la consommation est restée solide en avril et le marché de l'emploi est lui aussi solide. Les membres des deux banques centrales restent préoccupés par l'inflation, mais reconnaissent que les mesures prises peuvent prendre du temps à se refléter dans l'économie réelle. La BoE augmente ses taux de +25bps à 4.50%, et envisage de réduire ses avoirs en obligations gouvernementales. La BOK maintient son taux inchangé, tandis que la RBNZ relève ses taux de +25bps à leur plus haut niveau depuis 2008. Sur le plan économique, l'indice final PMI HCOB pour l'industrie manufacturière de la zone euro, s'est replié de 45,8 en avril à 44,8 en mai. Il signale ainsi une nouvelle contraction de l'activité dans le secteur et s'affiche au plus bas depuis 36 mois. La production et les nouvelles commandes ont enregistré leur plus fort recul depuis six mois, entraînant la première baisse des prix de ventes depuis 2020. Du côté des secteurs, le secteur de la technologie a connu la meilleure performance du mois grâce aux très bons résultats de Nvidia. Le titre a bondi de 24.4% sur la seule séance du jeudi 26/05 et a franchi la barre des 1000Mds\$ de capitalisation boursière le mardi 30/05 en séance suite à une impressionnante hausse alimentée par l'engouement mondial pour ses puces d'intelligence artificielle. Le secteur bancaire a aussi surperformé le marché dans la mesure où les craintes concernant le secteur se sont dissipées grâce à des résultats du 1er trimestre 2023 supérieurs aux attentes pour la quasi intégralité des banques européennes. En Europe, la saison des résultats du 1^{er} trimestre 2023 a généralement été favorable, ce qui a conduit à des relèvements de prévisions du consensus. Le secteur de l'immobilier a quant à lui connu un mois très compliqué et a sous-performé le marché. La crise immobilière en Suède s'est aggravée après la dégradation de la notation de crédit de SBB pour la deuxième fois passant de BBB- à BB+, ce qui intensifie la pression de vente sur ses obligations. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de la santé et de la consommation discrétionnaire, mais une contribution négative des secteurs des services de communication et de l'énergie. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution de la France et de l'Espagne mais une contribution négative des Pays-Bas et de l'Irlande. Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,04%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,24%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,10%, le facteur décote contribue de -0,03%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de -0,08% et le facteur qualité contribue de 0,12%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Anheuser-Busch (sous-pondéré, -14.8%) : 0,13%, Bayer (sous-pondéré, -9.1%) : 0,08%, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, -8%) : 0,05%, Teleperformance (sous-pondéré, -22.6%) : 0,05%, Eni Spa (sous-pondéré, -7.9%) : 0,04%, Adyen (sous-pondéré, 5.2%) : -0,05%, Ferrari NV (sous-pondéré, 5.7%) : -0,05%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur défensif et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Anheuser-Busch (sous-pondéré, -14.8%), Bayer (sous-pondéré, -9.1%), Bayerische Motoren (surpondéré, 9.1%), Mercedes-Benz (surpondéré, 6.8%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: ASM International (sous-pondéré, 24.5%), Heineken (surpondéré, -9.2%), Ferrari (sous-pondéré, 5.7%), Adyen (sous-pondéré, 5.2%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Airbus, ENGIE et Kbc Groep et vendu Endesa, Deutsche Post et Wolters Kluwer. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur momentum du prix et à une augmentation du facteur qualité.

Juin 2023

Faits marquants sur les marchés financiers - Juin 2023 Le STOXX600 clôture le mois de juin en légère hausse de +2.3%, un mois mitigé et dans l'incompréhension des marchés quant à leurs perspectives pour le deuxième semestre. Le mois a été marqué par la multiplication des hausses de taux d'intérêt des banques centrales et de signes d'une détérioration de la conjoncture économique. Les marchés ont été affectés par des données montrant la vulnérabilité de l'activité économique, les indicateurs PMI publiés en Europe confirment la transmission du resserrement de la politique monétaire à l'économie, avec une croissance du secteur privé quasiment à l'arrêt en Europe et en ralentissement au UK. Sur le front géopolitique, malgré les tensions persistantes entre les États-Unis et la Chine, des signes d'apaisement se font sentir. Les préoccupations se concentrent sur la situation politique et économique à Taiwan, où l'ingérence électorale chinoise suscite une vigilance accrue. Les relations sino-japonaises sont tendues, avec des préoccupations sur les mesures antidumping chinoises contre les produits japonais. En Europe, la Commission européenne cherche à protéger sa souveraineté économique, suscitant des désaccords avec la Chine. Sur le front de la guerre en Ukraine, une mutinerie de courte durée orchestrée par le chef du groupe Wagner a eu lieu, mais un accord a été trouvé avec l'aide du président biélorusse. Du côté des Banques Centrales, la plupart des banques centrales ont maintenu à la hausse leurs taux directeurs en optant pour un discours plus hawkish au regard de la pression inflationniste dans la plupart des économies mondiales. La BCE a augmenté ses taux directeurs de +0.25%, atteignant ainsi leur plus haut niveau depuis 2008. Cette décision a été prise en raison des pressions inflationnistes, notamment liées aux hausses des salaires, et d'une légère récession dans la zone euro. Christine Lagarde a également prévenu que d'autres hausses sont à prévoir au cours de l'année et la prochaine est "très probablement" prévue dès juillet. La Fed décide de faire une pause sur son cycle de hausse des taux après une 10ème hausse consécutive en mai. Jerome Powell a toutefois prévenu que la Fed n'en avait pas fini avec le resserrement monétaire et prévoit encore 2 hausses d'ici fin 2023. La décision de faire une pause s'explique en partie par la baisse de l'inflation depuis son pic de l'année dernière, ainsi que par les effets des hausses précédentes qui se diffusent encore dans l'économie. De son côté la BoE a surpris les attentes en augmentant les taux directeurs de +0.5% de manière plus importante que prévu. En Chine, la PBoC baisse de -0.1% les taux d'emprunt à 1 et 5 ans. Sur le plan économique, l'inflation a continué à se tasser aux États-Unis, en particulier l'inflation totale qui a reculé de 4,9% à 4% en glissement annuel. L'inflation sous-jacente s'est repliée mais dans une moindre mesure, de 5,5% à 5,3% en glissement annuel. Les prix des loyers n'ont que très lentement ralenti tandis que les véhicules d'occasion ont renoué avec leur tendance haussière. Du côté des secteurs, le secteur automobile (+8.1%) a surperformé le Stoxx600, les constructeurs automobiles européens ont eu des carnets de commandes bien remplis, la demande reste forte et la production s'accélère grâce aux pénuries d'équipement qui se dissipent. De plus la Chine a prolongé les allègements fiscaux pour les consommateurs achetant des voitures propres jusqu'en 2027. Le secteur immobilier (-1.3%) subit toujours des complications, et a sous-performé le marché, impacté par le discours Hawkish de la plupart des banques centrales mondiale. Le secteur est sensible aux taux hypothécaires plus élevés. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est neutre, avec une bonne contribution du secteur de la Technologie de l'Information et du secteur de l'Energie, mais négative pour les Financières et les Industrielles. L'effet pays est positif, notamment avec une bonne contribution de l'Irlande et de la Belgique mais négative du Portugal et de la France. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution de 0.65%, et un effet négatif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de -0.31%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection a contribué de 0.17%, le facteur Décote contribue de 0.05%, et le facteur Momentum de bénéfiques de 0.28%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a: Bayer (sous-pondéré, -2.4%): 0.07%, Covestro (sous-pondéré, 30.9%): -0.04%, Ferrari (sous-pondéré, 10.4%): -0.06%, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, 12.4%): -0.08%, UniCredit (sous-pondéré, 13.5%): -0.10%. Nous étions surpondérés sur le multi-facteur Défensif et sous-pondérés sur le facteur Volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Siemens Energie (sous-pondéré, -32.8%), Bayer (sous-pondéré, -2.4%), Stellantis (surpondéré, 11.9%), Banco Santander (surpondéré, 8.7%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: UniCredit (sous-pondéré, 13.5%), Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, 12.4%), Crh (sous-pondéré, 13.4%), Adidas (sous-pondéré, 17.9%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté ASML, Metso Outotec, Davide Campari-Milano et vendu Orange, Deutsche Boerse, Pernod Ricard. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du multi-facteur Défensif et à une augmentation du multi-facteur Blend.

OPCVM CPR EUROLAND ESG

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR EUROLAND ESG et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Euroland ESG - IC en devise EUR : 21,46% / 24,08% avec une Tracking Error de 1,46%
- Part CPR Euroland ESG - ID en devise EUR : 21,84% / 24,08% avec une Tracking Error de 1,46%
- Part CPR Euroland ESG - O en devise EUR : 21,95% / 24,08% avec une Tracking Error de 1,46%
- Part CPR Euroland ESG - P en devise EUR : 20,79% / 24,08% avec une Tracking Error de 1,46%
- Part CPR Euroland ESG - PM en devise EUR : 20,78% / 24,08% avec une Tracking Error de 1,46%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SANOFI	12 076 974,22	17 147 555,07
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	8 471 253,07	8 467 486,05
ADYEN NV	7 632 571,54	6 560 719,20
DEUTSCHE BOERSE AG	7 117 729,25	6 140 113,23
ASML HOLDING NV	2 445 592,40	7 265 283,20
PROSUS NV	3 912 915,62	5 649 716,39
DEUTSCHE POST AG NAMEN	4 025 647,12	4 352 343,40
QIAGEN N.V.	4 136 749,03	4 186 344,23
INDITEX	5 721 867,67	2 496 535,72
E.ON AG NOM.	5 184 437,44	2 816 671,62

OPCVM CPR EUROLAND ESG

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/06/2023
<p>Part CPR EUROLAND ESG IC</p> <p>Frais de gestion variables acquis</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)</p> <p>Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)</p>	
<p>Part CPR EUROLAND ESG ID</p> <p>Frais de gestion variables acquis</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)</p> <p>Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)</p>	
<p>Part CPR EUROLAND ESG O</p> <p>Frais de gestion variables acquis</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)</p> <p>Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)</p>	
<p>Part CPR EUROLAND ESG P</p> <p>Frais de gestion variables acquis</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)</p> <p>Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)</p>	
<p>Part CPR Euroland ESG PM</p> <p>Frais de gestion variables acquis</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)</p> <p>Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)</p>	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 21 605 321,83**

- o Prêts de titres : 21 605 321,83

- o Emprunt de titres :

- o Prises en pensions :

- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :

- o Future :

- o Options :

- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés
BARCLAYS BANK IRELAND PLC BNP PARIBAS SECURITIES BOFA SECURITIES EUROPE SA CREDIT AGRICOLE CIB HSBC FRANCE EX CCF MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT NATIXIS SOCIETE GENERALE PAR UBS EUROPE SE	

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	10 618 132,48
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	11 425 168,00
Total	22 043 300,48
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	85 685,56
. Autres revenus	
Total des revenus	85 685,56
. Frais opérationnels directs (**)	303 192,27
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	303 192,27

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

(**) dont 30 012,12 euros rétrocédés à Amundi Intermédiation et/ou le Gestionnaire financier.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	21 605 321,83				
% de l'Actif Net*	7,34%				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	21 605 321,83				
% de l'Actif Net	7,37%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

SODEXO FRANCE	6 203 182,65				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA (MADRID) ESPAGNE	1 869 007,15				
UBISOFT ENTERTAINMENT SA FRANCE	1 798 685,88				
CARL ZEISS MEDITEC ALLEMAGNE	747 256,80				

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

NATIXIS FRANCE	7 965 148,95				
SOCIETE GENERALE PAR FRANCE	3 143 766,37				
BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	2 524 140,33				
BOFA SECURITIES EUROPE SA FRANCE	2 226 628,98				
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT ALLEMAGNE	2 072 121,76				
CREDIT AGRICOLE CIB FRANCE	1 687 921,04				
BARCLAYS BANK IRELAND PLC IRLANDE	1 140 870,00				
HSBC FRANCE EX CCF FRANCE	737 000,00				
UBS EUROPE SE ALLEMAGNE	107 724,40				

OPCVM CPR EUROLAND ESG

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	10 618 132,48				
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash	11 425 168,00				
Rating					
Monnaie de la garantie					
Euro	22 043 300,48				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	10 618 132,48				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois	98 547,30				
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	21 506 774,53				

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres	10 618 132,48			
Cash	11 425 168,00			

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC	85 685,56			
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC	30 219,96			
- Gestionnaire				
- Tiers				

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

CPR Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

CPR Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, CPR Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient à l'OPC, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 40% des revenus générés par lesdites opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Depuis le **1^{er} juillet 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Suppression de la limite de prélèvement des commissions de surperformance :**

Votre FCP prévoyait une commission de surperformance de 20% annuel au-delà de la performance de celle de l'actif de référence avec une limite de prélèvement de 1% de l'actif net.

La suppression de la limite de prélèvement des commissions de surperformance est réalisée dans le contexte de la mise en place de la nouvelle méthode de calcul promulguée par l'ESMA entrée en vigueur en 2021 accompagnée du rallongement de la période d'observation.

La nouvelle méthode de calcul ne prévoit pas de limite de prélèvement des commissions de surperformance.

La nouvelle méthodologie de calcul prévoit notamment une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission.

De plus, dans un souci de meilleure lisibilité, les paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur ont été mis à jour.

- **Changements d'adresses, intervenus le 1^{er} juin 2022, du siège social de CACEIS Bank (dépositaire du FCP) et de CACEIS Fund Administration (gestionnaire comptable par délégation du FCP):**

CACEIS Bank

Société Anonyme, RCS Nanterre 692 024 722

Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

(En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 692 024 722 -1-3 place Valhubert – 75013 Paris).

CACEIS Fund Administration

Société Anonyme, RCS Nanterre 420 929 481

Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

(En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 420 929 481 - 1-3, place Valhubert – 75013 Paris).

Depuis le **1^{er} janvier 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Reclassification des OPC de CPR Asset Management sujets à l'Article 9 du Règlement SFDR en article 8 :**

CPR Asset Management a décidé de reclassifier les OPC sujets à l'Article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») en OPC sujets à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Cette reclassification fait suite aux publications européennes quant à l'interprétation réglementaire stricte de l'article 9 du Règlement SFDR.

Aussi, votre FCP est classé article 8 du Règlement SFDR (et non plus article 9 du Règlement SFDR).

- **Insertion dans le prospectus de votre FCP des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au prospectus de votre FCP une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).

Récupération fiscale

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final de ces procédures est aléatoire.

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)

OPCVM CPR EUROLAND ESG

- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CPR Euroland ESG

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts du FCP CPR Euroland ESG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR Euroland ESG constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 22 novembre 2023

Paris La Défense, le 22 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas

Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	304 711 913,03	327 385 240,64
Actions et valeurs assimilées	283 099 902,07	254 423 128,16
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	283 099 902,07	254 423 128,16
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	6 272,24	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 272,24	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	21 605 738,72	72 962 112,48
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	21 605 738,72	72 962 112,48
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	266 846,05	343 277,69
Opérations de change à terme de devises		
Autres	266 846,05	343 277,69
COMPTES FINANCIERS	11 433 899,32	29 466 379,19
Liquidités	11 433 899,32	29 466 379,19
TOTAL DE L'ACTIF	316 412 658,40	357 194 897,52

Bilan Passif au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	273 855 698,08	288 024 648,57
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	164,84	223,42
Report à nouveau (a)	168,15	154,32
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	11 348 336,63	14 187 612,37
Résultat de l'exercice (a, b)	7 773 127,45	9 900 965,81
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	292 977 495,15	312 113 604,49
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 618 191,26	16 390 215,52
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	10 618 191,26	16 390 215,52
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	58,78	-5,82
Autres opérations temporaires	10 618 132,48	16 390 221,34
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	11 604 394,86	28 691 077,39
Opérations de change à terme de devises		
Autres	11 604 394,86	28 691 077,39
COMPTES FINANCIERS	1 212 577,13	0,12
Concours bancaires courants	1 212 577,13	0,12
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	316 412 658,40	357 194 897,52

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	323 883,64	96 878,06
Produits sur actions et valeurs assimilées	9 517 871,04	10 863 321,14
Produits sur obligations et valeurs assimilées		168 750,00
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	85 826,55	85 495,73
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	9 927 581,23	11 214 444,93
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	303 192,27	934,39
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	25 732,26	115 506,95
Autres charges financières		
TOTAL (2)	328 924,53	116 441,34
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	9 598 656,70	11 098 003,59
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	962 008,82	1 249 469,97
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	8 636 647,88	9 848 533,62
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-863 520,43	52 432,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	7 773 127,45	9 900 965,81

(*) 30.06.2023 : Le poste "Frais de gestion et dotations aux amortissements" contient 10 685,01€ correspondant aux récupérations de retenue à la source sur dividendes d'actions comptabilisés dans le compte 6162 honoraires de récupération crédits fiscaux.

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

OPCVM CPR EUROLAND ESG

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

N°	Frais facturés au FCP(1)(2)(3)	Assiette	Taux maximum annuel/barème
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part P et PM : 1,10% TTC
			Part IC et ID : 0,55% TTC
			Part O : 0,15% TTC
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
3	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	- 0,12% TTC du montant de la transaction sur les achats et ventes d'actions. - de 10 à 50 € par transaction pour les autres types d'opérations.
4	Commission de surperformance	Actif net	Part P, IC, ID et PM ⁽⁵⁾ : 20% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence
			Part O : N/A

(1) Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCP ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

(2) Les coûts liés aux contributions dues à l'AMF peuvent s'ajouter aux frais facturés au FCP et affichés ci-dessus.

(3) Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents peuvent s'ajouter aux frais facturés au FCP et affichés ci-dessus.

(5) Le premier prélèvement des frais de gestion variable sur la part PM pourra s'effectuer à compter du 30 juin 2021.

Une commission de surperformance est également calculée sur les parts P, IC, PM et ID, selon la méthode suivante :

20,00% TTC de la part de performance supérieure à celle de l'indice MSCI EMU réalisée par le FCP au cours de l'exercice, dans la limite de 1,00% de l'actif net.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.

Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après l'« Actif de Référence ») qui représente l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence (Indice MSCI EMU).

Ainsi, à compter du 01/07/2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de juin.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 30/06/2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.

- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Pour plus de détails, merci de vous référer aux orientations ESMA n°34-39-968 sur les commissions de surperformance dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et certains types de fonds d'investissement alternatifs, tels que modifiés, ainsi que les Q&A associés publiés par l'ESMA.

Toute rétrocession éventuelle des frais de gestion des OPC sous-jacents est acquise au FCP.

Le fonds a pris en charge un montant de 2 737,36 euros lié à la cotisation AMF.

Le fonds a pris en charge 10 685,01 euros liés aux récupérations de retenue à la source sur dividendes d'actions comptabilisés dans le compte 6162 honoraires de récupération crédits fiscaux.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM CPR EUROLAND ESG

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR EUROLAND ESG IC	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR EUROLAND ESG ID	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part CPR EUROLAND ESG O	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part CPR EUROLAND ESG P	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR Euroland ESG PM	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	312 113 604,49	372 048 895,97
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	33 090 987,41	25 297 925,93
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-99 246 015,34	-16 529 948,38
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	34 107 815,93	29 785 079,51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 532 703,49	-14 833 182,68
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	53 722,50	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-39 200,00	-293 720,00
Frais de transactions	-932 703,61	-935 949,54
Différences de change	-291 127,88	588 108,58
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	45 968 993,82	-69 266 514,12
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	45 301 589,62	-667 404,20
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	667 404,20	-68 599 109,92
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-10 338 377,55	-14 332 893,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-7 614 149,01	-9 262 731,40
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 636 647,88	9 848 533,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	292 977 495,15	312 113 604,49

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							11 433 899,32	3,90
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 212 577,13	0,41
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	11 433 899,32	3,90								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 212 577,13	0,41								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 565 758,90	0,53						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	48,94		67,76		411,72		33,31	
Créances			2 790,30					
Comptes financiers	156,94		8 379,88		78,06		116,44	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	17,13		23,72		144,11		11,66	
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	255 584,37
	Autres créances	11 261,68
TOTAL DES CRÉANCES		266 846,05
DETTES		
	Frais de gestion fixe	142 890,72
	Collatéraux	11 425 168,00
	Autres dettes	36 336,14
TOTAL DES DETTES		11 604 394,86
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-11 337 548,81

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR EUROLAND ESG IC		
Parts souscrites durant l'exercice	119,545	16 909 280,76
Parts rachetées durant l'exercice	-117,494	-17 550 149,98
Solde net des souscriptions/rachats	2,051	-640 869,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	569,054	
Part CPR EUROLAND ESG ID		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,002	
Part CPR EUROLAND ESG O		
Parts souscrites durant l'exercice	1 900	15 942 767,00
Parts rachetées durant l'exercice	-7 901	-79 944 121,74
Solde net des souscriptions/rachats	-6 001	-64 001 354,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 900	
Part CPR EUROLAND ESG P		
Parts souscrites durant l'exercice	735,035	238 939,65
Parts rachetées durant l'exercice	-5 293,641	-1 751 743,62
Solde net des souscriptions/rachats	-4 558,606	-1 512 803,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 993,232	
Part CPR Euroland ESG PM		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR EUROLAND ESG IC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROLAND ESG ID Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROLAND ESG O Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROLAND ESG P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR Euroland ESG PM Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Part CPR EUROLAND ESG IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	474 714,10 0,55
Part CPR EUROLAND ESG ID Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	0,62 0,24
Part CPR EUROLAND ESG O Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	331 227,92 0,15
Part CPR EUROLAND ESG P Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	145 357,94 1,10

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Part CPR Euroland ESG PM	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	23,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/06/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			1 354 390,27
	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	1 354 390,27
Obligations			
TCN			
OPC			6 272,24
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	6 272,24
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 360 662,51

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	168,15	154,32
Résultat	7 773 127,45	9 900 965,81
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	7 773 295,60	9 901 120,13

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR EUROLAND ESG IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 220 817,66	2 012 420,60
Total	2 220 817,66	2 012 420,60

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR EUROLAND ESG ID		
Affectation		
Distribution	7,69	7,44
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
Total	7,69	7,44
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,002	0,002
Distribution unitaire	3 845,00	3 720,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,73	0,64

OPCVM CPR EUROLAND ESG

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR EUROLAND ESG O		
Affectation		
Distribution	5 288 376,00	7 614 141,57
Report à nouveau de l'exercice	139,03	224,50
Capitalisation		
Total	5 288 515,03	7 614 366,07
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	17 900	23 901
Distribution unitaire	295,44	318,57
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	480 841,45	591 669,48

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR EUROLAND ESG P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	263 910,95	274 284,87
Total	263 910,95	274 284,87

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR Euroland ESG PM		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	44,27	41,15
Total	44,27	41,15

OPCVM CPR EUROLAND ESG

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	164,84	223,42
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11 348 336,63	14 187 612,37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	11 348 501,47	14 187 835,79

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR EUROLAND ESG IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 634 420,02	3 291 530,55
Total	3 634 420,02	3 291 530,55

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR EUROLAND ESG ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	37,95	26,72
Capitalisation		
Total	37,95	26,72

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR EUROLAND ESG O		
Affectation		
Distribution	7 167 876,00	10 338 377,55
Plus et moins-values nettes non distribuées	3 298,46	184,41
Capitalisation		
Total	7 171 174,46	10 338 561,96
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	17 900	23 901
Distribution unitaire	400,44	432,55

OPCVM CPR EUROLAND ESG

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR EUROLAND ESG P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	542 777,34	557 632,36
Total	542 777,34	557 632,36

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR Euroland ESG PM		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	91,70	84,20
Total	91,70	84,20

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Actif net Global en EUR	446 934 495,81	402 938 978,49	372 048 895,97	312 113 604,49	292 977 495,15
Part CPR EUROLAND ESG IC en EUR					
Actif net	172 538 713,86	115 087 259,52	95 296 647,64	75 058 360,58	91 495 228,65
Nombre de titres	1 343,999	985,718	625,847	567,003	569,054
Valeur liquidative unitaire	128 377,11	116 754,75	152 268,28	132 377,36	160 784,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7 778,07	-9 419,87	8 505,83	5 805,13	6 386,77
Capitalisation unitaire sur résultat	5 722,41	3 123,20	4 789,75	3 549,22	3 902,64
Part CPR EUROLAND ESG ID en EUR					
Actif net	2 199 923,53	2 003 318,21	2 548 861,17	242,08	285,48
Nombre de titres	17,002	17,777	17,777	0,002	0,002
Valeur liquidative unitaire	129 392,04	112 691,57	143 379,71	121 040,00	142 740,00
+/- values nettes unitaire non distribuées			7 961,79	13 360,00	18 975,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7 855,04	-9 070,25			
Distribution unitaire sur résultat	5 773,71	3 025,06	4 515,97	3 720,00	3 845,00
Crédit d'impôt unitaire	0,382	238,405	263,245		(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat			0,01		

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Part CPR EUROLAND ESG O en EUR					
Actif net	226 811 242,57	197 590 499,54	258 631 648,45	224 380 180,92	187 811 616,45
Nombre de titres	21 300	21 300	21 900	23 901	17 900
Valeur liquidative unitaire	10 648,41	9 276,54	11 809,66	9 387,89	10 492,26
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes			654,47	432,55	400,44
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées					0,18
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-645,25	-745,91			
Distribution unitaire sur résultat	516,20	289,16	419,29	318,57	295,44
Crédit d'impôt unitaire	31,51	19,625	21,682	24,755	(*)
Part CPR EUROLAND ESG P en EUR					
Actif net	45 384 615,85	88 256 203,59	15 569 535,79	12 672 914,44	13 668 061,91
Nombre de titres	154 778,367	332 785,310	45 242,604	42 551,838	37 993,232
Valeur liquidative unitaire	293,22	265,20	344,13	297,82	359,74
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-17,81	-21,36	19,23	13,10	14,28
Capitalisation unitaire sur résultat	11,53	5,54	9,34	6,44	6,94
Part CPR Euroland ESG PM en EUR					
Actif net		1 697,63	2 202,92	1 906,47	2 302,66
Nombre de titres		20,000	20,000	20,000	20,000
Valeur liquidative unitaire		84,88	110,14	95,32	115,13
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes		-7,23	6,17	4,21	4,58
Capitalisation unitaire sur résultat		1,81	2,98	2,05	2,21

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	18 020	3 841 864,00	1,31
ATOSS SOFTWARE AG	EUR	4 193	870 047,50	0,30
BASF SE	EUR	37 663	1 674 873,61	0,57
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	37 859	4 259 894,68	1,45
COMMERZBANK AG	EUR	10	101,50	
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	32 533	1 073 589,00	0,37
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	4 346	734 908,60	0,25
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	10	93,79	
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	44 943	2 010 300,39	0,69
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	272 187	5 437 207,51	1,86
DEUTZ AG	EUR	127 367	685 871,30	0,23
E.ON AG NOM.	EUR	307 798	3 595 080,64	1,23
GEA GROUP	EUR	31 440	1 204 466,40	0,41
HENSOLDT AG	EUR	19 288	580 183,04	0,20
HORNBACH HOLDING AG	EUR	7 359	531 687,75	0,18
HUGO BOSS NOM.	EUR	12 392	886 523,68	0,30
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	116 774	4 412 305,59	1,51
JENOPTIK AG	EUR	22 880	719 347,20	0,25
JOST WERKE AG	EUR	12 322	611 171,20	0,21
KLOECKNER & CO SE	EUR	70 899	632 419,08	0,22
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	32 560	2 398 695,20	0,82
MERCK KGA	EUR	14 071	2 132 460,05	0,73
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	10 740	2 549 676,00	0,87
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	13 043	4 481 574,80	1,53
SAP SE	EUR	75 894	9 497 375,16	3,24
SARTORIUS PRIV.	EUR	817	259 070,70	0,08
SCOUT24 AG	EUR	16 264	944 613,12	0,32
SIEMENS AG-REG	EUR	56 534	8 623 696,36	2,94
TAG TEGERNSEE IMMOBILIEN	EUR	90 086	780 324,93	0,26
TALANX AG	EUR	10	525,50	
TOTAL ALLEMAGNE			65 429 948,28	22,33
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	14 173	723 531,65	0,25
OMV AG	EUR	31 770	1 233 946,80	0,42
STRABAG SE RTS 02-02-23	EUR	29 277		
TELEKOM AUSTRIA AG	EUR	4 987	33 811,86	0,01
WIENERBERGER AG	EUR	33 563	941 106,52	0,32
TOTAL AUTRICHE			2 932 396,83	1,00
BELGIQUE				
BEKAERT DIVISION	EUR	21 901	908 891,50	0,32

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EURONAV	EUR	53 607	745 137,30	0,25
FAGRON	EUR	57 617	888 454,14	0,30
GALAPAGOS GENOMICS	EUR	18 696	698 669,52	0,24
SOLVAY	EUR	11 692	1 196 091,60	0,41
UMICORE	EUR			
TOTAL BELGIQUE			4 437 244,06	1,52
ESPAGNE				
AENA SME SA	EUR	11 030	1 632 440,00	0,56
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	42 084	2 933 254,80	1,01
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	1 606 643	5 438 486,56	1,85
COMP DE DIST INTE LOGI HLD	EUR	33 789	833 912,52	0,28
CORPORACION FINANCIERA ALBA	EUR	13 532	659 008,40	0,22
CORPORACION FINANCIERA ALBA RTS	EUR	15 350	16 117,50	0,01
IBERDROLA SA	EUR	491 824	5 877 296,80	2,00
INDITEX	EUR	107 997	3 829 573,62	1,31
INDRA SISTEMAS	EUR	10	115,80	
REPSOL	EUR	212 870	2 837 557,10	0,97
VISCOFAN	EUR	11 425	723 202,50	0,25
TOTAL ESPAGNE			24 780 965,60	8,46
FINLANDE				
Caverion	EUR	85 825	732 087,25	0,25
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	13 673	669 156,62	0,23
KEMIRA	EUR	22 731	331 645,29	0,11
KONECRANES SHS	EUR	408	15 034,80	
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	95 000	1 049 275,00	0,36
NESTE OYJ	EUR	597	21 050,22	0,01
NOKIA (AB) OYJ	EUR	208 068	798 044,81	0,27
NORDEA BANK ABP	EUR	94 098	937 780,67	0,32
TIETOEVRVY CORPORATION	EUR	3 021	76 370,88	0,03
TOTAL FINLANDE			4 630 445,54	1,58
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	43 981	7 221 680,20	2,47
AXA	EUR	43 541	1 176 695,53	0,40
BIOMERIEUX	EUR	9 562	919 099,44	0,31
BNP PARIBAS	EUR	53 555	3 091 194,60	1,05
BOUYGUES	EUR	10 867	334 268,92	0,12
CAPGEMINI SE	EUR	15 219	2 641 257,45	0,90
CARMILA	EUR	56 440	803 705,60	0,27
CARREFOUR	EUR	10	173,55	
CIE DES ALPES	EUR	66 340	918 145,60	0,32
CREDIT AGRICOLE	EUR	124 576	1 354 390,27	0,47
DANONE	EUR	11 152	626 073,28	0,22
DASSAULT SYST.	EUR	22 184	901 225,00	0,30

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EIFFAGE	EUR	8 927	853 242,66	0,29
ELIS	EUR	47 723	849 469,40	0,29
ENGIE	EUR	144 382	2 198 649,10	0,75
ESSILORLUXOTTICA	EUR	9 369	1 617 089,40	0,55
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 953	5 876 470,00	2,01
KERING	EUR	3 835	1 938 976,00	0,67
L'OREAL	EUR	19 298	8 242 175,80	2,81
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	29 928	1 078 605,12	0,37
LEGRAND SA	EUR	16 152	1 466 601,60	0,50
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	16 657	14 374 991,00	4,90
MERSEN	EUR	23 092	958 318,00	0,33
PERNOD RICARD	EUR	6 921	1 400 810,40	0,48
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	37 881	2 784 253,50	0,95
RENAULT SA	EUR	9 295	358 601,10	0,12
SAFRAN SA	EUR	9 990	1 433 165,40	0,49
SAINT-GOBAIN	EUR	43 251	2 410 378,23	0,82
SANOFI	EUR	86 600	8 504 120,00	2,90
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	26 759	4 454 303,14	1,52
SOCIETE GENERALE SA	EUR	25 468	606 138,40	0,20
SOPRA STERIA	EUR	4 000	731 200,00	0,25
THALES	EUR	6 832	937 350,40	0,32
TOTALENERGIES SE	EUR	162 970	8 564 073,50	2,92
TRIGANO SA	EUR	4 361	572 599,30	0,20
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	23 452	1 129 213,80	0,38
VINCI SA	EUR	47 238	5 025 178,44	1,72
WORLDLINE SA	EUR	18 030	604 005,00	0,20
TOTAL FRANCE			98 957 888,13	33,77
IRLANDE				
AIB GROUP PLC	EUR	67 622	260 344,70	0,09
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	GBP	4 357	802 197,75	0,28
GLANBIA PLC	EUR	7 477	102 434,90	0,03
GLENVEAGH PROPERTIES PLC	EUR	689 334	772 054,08	0,26
GREENCOAT RENEWABLES PLC	EUR	796 640	810 979,52	0,28
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	51 807	1 581 667,71	0,54
TOTAL IRLANDE			4 329 678,66	1,48
ITALIE				
A2A Az./ EX AEM	EUR	721 894	1 207 728,66	0,41
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	118 021	2 197 551,02	0,75
BANCA IFIS SPA	EUR	55 199	809 217,34	0,27
BANCA POPOLARE EMILIA ROMAGNA	EUR	320 310	891 102,42	0,31
BFF BANK SPA	EUR	83 611	838 618,33	0,29
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	60 077	762 377,13	0,26
ENEL SPA	EUR	642 286	3 961 620,05	1,35

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTESA SANPAOLO	EUR	1 819 985	4 367 964,00	1,50
ITALGAS SPA	EUR	138 776	752 859,80	0,25
MEDIOBANCA SPA	EUR	9 372	102 717,12	0,04
OVS SPA	EUR	225 111	571 781,94	0,19
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	20 000	875 000,00	0,30
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	23 005	906 397,00	0,31
UNIPOL GRUPPO SPA	EUR	191 209	935 203,22	0,32
Zignago Vetro Spa	EUR	44 875	700 947,50	0,24
TOTAL ITALIE			19 881 085,53	6,79
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	83 380	1 186 497,40	0,40
AIRBUS SE	EUR	23 474	3 107 018,64	1,06
AMG ADVANCED METALLURGICAL GROUP N.V.	EUR	21 440	1 018 185,60	0,35
ASML HOLDING NV	EUR	24 366	16 154 658,00	5,51
ASR NEDERLAND NV	EUR	24 981	1 030 216,44	0,35
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	44 485	587 424,43	0,20
HEINEKEN	EUR	35 892	3 380 308,56	1,16
ING GROEP NV	EUR	279 836	3 452 616,57	1,18
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	118 654	3 709 124,04	1,27
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	386 000	1 261 834,00	0,43
OCI NV REG	EUR	10 164	223 303,08	0,08
PROSUS NV	EUR	53 562	3 594 545,82	1,22
STELLANTIS NV	EUR	253 359	4 076 546,31	1,39
TOTAL PAYS-BAS			42 782 278,89	14,60
ROYAUME-UNI				
RELX PLC	GBP	25 000	763 561,15	0,26
TOTAL ROYAUME-UNI			763 561,15	0,26
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	78 057	3 556 276,92	1,21
TOTAL SUISSE			3 556 276,92	1,21
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			272 481 769,59	93,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées			272 481 769,59	93,00
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	EUR	0,062	6 272,24	0,01
TOTAL FRANCE			6 272,24	0,01
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			6 272,24	0,01
TOTAL Organismes de placement collectif			6 272,24	0,01
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	265 786	1 869 007,15	0,64

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	7 545	747 256,80	0,25
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	61 509	6 203 182,65	2,12
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	69 501	1 798 685,88	0,61
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			10 618 132,48	3,62
TOTAL Titres reçus en garantie			10 618 132,48	3,62
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-10 618 132,48	-3,62
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
COMMERZBANK AG	EUR	69 304	703 435,60	0,24
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	79 990	750 226,21	0,25
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	46 156	3 400 312,52	1,16
SARTORIUS PRIV.	EUR	3 528	1 118 728,80	0,38
TALANX AG	EUR	18 960	996 348,00	0,34
TOTAL ALLEMAGNE			6 969 051,13	2,37
AUTRICHE				
TELEKOM AUSTRIA AG	EUR	128 761	872 999,58	0,30
TOTAL AUTRICHE			872 999,58	0,30
ESPAGNE				
CORPORACION FINANCIERA ALBA	EUR	4 318	210 286,60	0,07
INDRA SISTEMAS	EUR	82 931	960 340,98	0,33
TOTAL ESPAGNE			1 170 627,58	0,40
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	13 541	662 696,54	0,22
KEMIRA	EUR	32 903	480 054,77	0,17
KONECRANES SHS	EUR	20 000	737 000,00	0,25
TIETOEVRVY CORPORATION	EUR	28 558	721 946,24	0,25
TOTAL FINLANDE			2 601 697,55	0,89
FRANCE				
BOUYGUES	EUR	34 787	1 070 048,12	0,37
CARMILA	EUR	9 194	130 922,56	0,04
CARREFOUR	EUR	92 348	1 602 699,54	0,55
ENGIE	EUR	53 941	821 413,55	0,28
PERNOD RICARD	EUR	7 000	1 416 800,00	0,48
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	3 192	153 694,80	0,05
TOTAL FRANCE			5 195 578,57	1,77
IRLANDE				
GLANBIA PLC	EUR	44 581	610 759,70	0,21
TOTAL IRLANDE			610 759,70	0,21
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	26 000	873 340,00	0,30
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	19 923	252 822,87	0,09
ITALGAS SPA	EUR	17 842	96 792,85	0,03

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MEDIOBANCA SPA	EUR	106 700	1 169 432,00	0,40
TOTAL ITALIE			2 392 387,72	0,82
PAYS-BAS				
OCI NV REG	EUR	15 000	329 550,00	0,11
PROSUS NV	EUR	17 000	1 140 870,00	0,39
STELLANTIS NV	EUR	20 000	321 800,00	0,11
TOTAL PAYS-BAS			1 792 220,00	0,61
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			21 605 321,83	7,37
Indemnités sur titres prêtés			416,89	
Indemnités sur titres empruntés			-58,78	
Créances			266 846,05	0,09
Dettes			-11 604 394,86	-3,96
Comptes financiers			10 221 322,19	3,49
Actif net			292 977 495,15	100,00

Part CPR EUROLAND ESG ID	EUR	0,002	142 740,00	
Part CPR EUROLAND ESG O	EUR	17 900	10 492,26	
Part CPR Euroland ESG PM	EUR	20,000	115,13	
Part CPR EUROLAND ESG P	EUR	37 993,232	359,74	
Part CPR EUROLAND ESG IC	EUR	569,054	160 784,79	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CPR EUROLAND ESG ID

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	7,69	EUR	3 845,00	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	7,69	EUR	3 845,00	EUR

Décomposition du coupon : Part CPR EUROLAND ESG O

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	5 288 376,00	EUR	295,44	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	7 167 876,00	EUR	400,44	
TOTAL	12 456 252,00	EUR	695,88	EUR

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
CPR Euroland ESG

Identifiant d'entité juridique :
96950074OIDW787YEX53

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **73,26 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI EMU (dividendes nets réinvestis)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en

fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,13 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1,03 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/07/2022 au 30/06/2023**

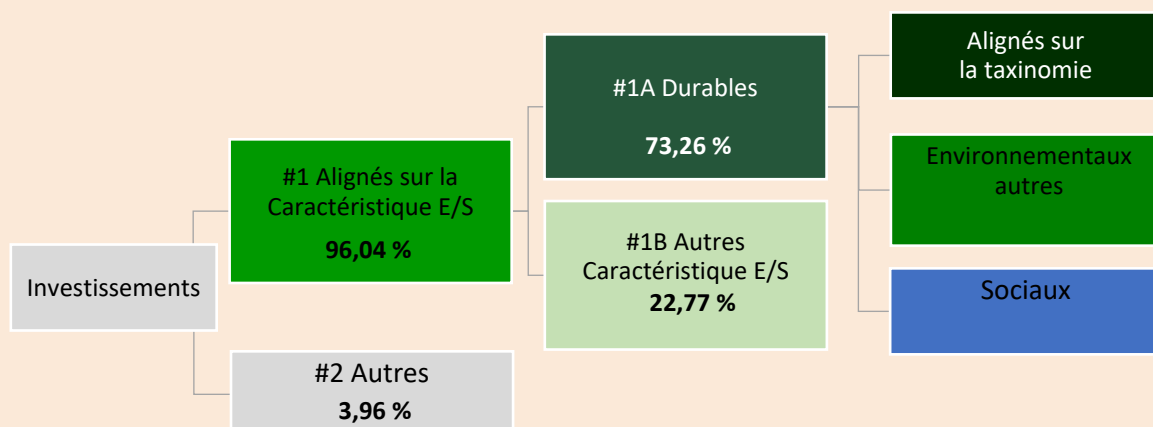
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV	Technologies de l'info.	5,52 %	NLD
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso cyclique	4,91 %	FRA
SAP SE / XETRA	Technologies de l'info.	3,25 %	DEU
SIEMENS AG-REG	Industrie	2,95 %	DEU
TOTALENERGIES SE PARIS	Énergie	2,93 %	FRA
SANOFI	Santé	2,91 %	USA
L OREAL	Conso non cyclique	2,82 %	FRA
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	2,47 %	FRA
IBERDROLA SA	Services publics	2,01 %	ESP
HERMES INTERNATIONAL	Conso cyclique	2,01 %	FRA
MERCEDES-BENZ GROUP AG	Conso cyclique	1,98 %	DEU
BANCO SANTANDER SA	Finance	1,86 %	ESP
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	Services de communication	1,86 %	DEU
VINCI SA (PARIS)	Industrie	1,72 %	FRA
PROSUS NV	Conso cyclique	1,62 %	CHN



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Conso cyclique	18,99 %
Industrie	16,65 %
Technologies de l'info.	14,37 %
Finance	13,85 %

<i>Conso non cyclique</i>	7,80 %
<i>Services publics</i>	6,60 %
<i>Santé</i>	6,11 %
<i>Matériaux</i>	5,30 %
<i>Énergie</i>	4,58 %
<i>Services de communication</i>	4,33 %
<i>Immobilier</i>	1,02 %
<i>Fonds</i>	0,00 %
<i>Liquidités</i>	0,06 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

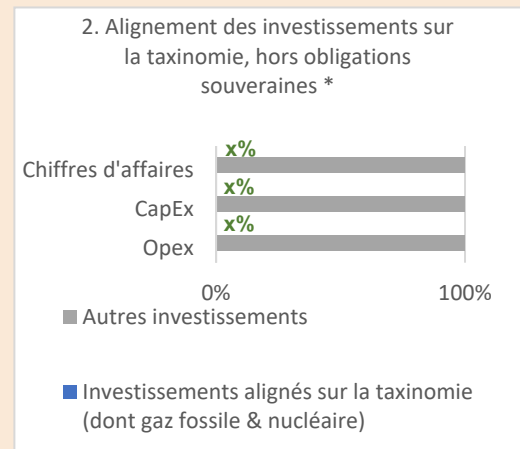
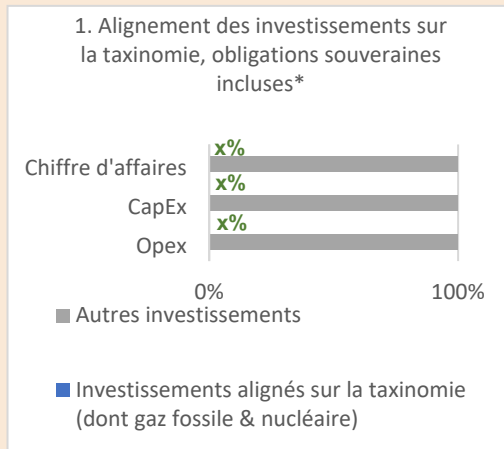
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.


Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

 Le symbole représente des investissements



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.